

INFOS 2BMS n° 183

Mots clés :

POEMS V3 : une nouvelle version en préparation

Fin de gestion 2015 : Rappel du calendrier des dates limites de fin de gestion

Projet pour renforcer le réseau des CCA au sein des équipes du contrôle budgétaire

POEMS V3 : une nouvelle version en préparation

La version 3 de POEMS est disponible depuis le mois de mars 2015.

Ces 6 premiers mois de déploiement ont permis d'identifier des pistes d'amélioration. **Une nouvelle version est donc en cours de réalisation. Sa diffusion est programmée pour le mois de janvier 2016.**

Outre des corrections d'anomalies, POEMS V3 offrira à partir de cette date la possibilité de **produire la maquette pré-remplie du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP) sur la base des données présentes dans l'application.** Les utilisateurs de POEMS pourront ensuite compléter le document avec les données extérieures à l'application.

Une autre évolution du logiciel sera livrée en même temps : la mise en place d'un DAEMON. Cet outil permettra de lancer en arrière-plan l'export du DPGECP. **Ainsi les utilisateurs pourront continuer à travailler sur POEMS pendant ce traitement. Ils seront prévenus de la mise à disposition de leur document.**

Enfin, comme indiqué plus haut, cette nouvelle diffusion de POEMS est l'occasion **de corriger quelques anomalies** remontées sur les interpréteurs des données de paye (comme celui propre aux fichiers de paye des agents à l'étranger ETR), la budgétisation et les restitutions.

Fin de gestion 2015 : Rappel du calendrier des dates limites de fin de gestion

La circulaire 1BE-15-3496 relative aux dates limites de fin de gestion applicables à l'exercice 2015 a été signée le 5 octobre 2015.

Elle précise notamment qu'il n'existera pas de période complémentaire, sauf

exceptions ayant trait aux recettes et limitativement énumérées.

L'annexe de cette circulaire restituée ci-dessous rappelle les principales dates limites à respecter pour la fin de gestion 2015.

ORDONNATEURS	DATES LIMITES Gestion 2015
Crédits de personnel en paiement sans ordonnancement préalable (PSOP)	
- Mise à disposition de crédits (en AE=CP) - Transmission des rétablissements de crédits aux comptables - Communication, par les comptables publics, des états de consommation des crédits issus de la pré-liquidation de la paye - Blocage des crédits nécessaires à la paye de décembre	vendredi 23 octobre 2015 soir vendredi 23 octobre 2015 soir mercredi 2 décembre 2015 soir jeudi 10 décembre 2015 soir
- Mise en place effective des crédits complémentaires au moyen de mise à disposition de crédits (en AE=CP) justifiées par les ajustements identifiés lors de la pré liquidation de la paye, et blocage des crédits correspondants.	jeudi 10 décembre 2015 soir
Crédits de personnel avec ordonnancement préalable	
- Emission de DP	vendredi 11 décembre 2015 soir
Crédits autres que de personnel	
- Emission de DP et réception avec pièces justificatives associées par les comptables - Émission de DP par les services facturiers - Engagement et affectation	<u>jeudi 10 décembre 2015</u> Lundi 14 décembre 2015 jeudi 31 décembre 2015
Crédits de la LFR de fin de gestion	
- Émission de DP hors services facturiers. (Par conséquent, toutes les opérations préalables à ces DP devront avoir été réalisées le mercredi 30 décembre 2015 au plus tard : mises à disposition de crédits, affectations éventuelles et engagements). - Émission de DP par les services facturiers - Mise à disposition d'AE et CP - Affectation d'AE relatives à l'investissement - Engagement hors TF - Engagement sur TF	mercredi 30 décembre 2015 jeudi 31 décembre 2015 matin jeudi 31 décembre 2015 jeudi 31 décembre 2015 jeudi 31 décembre 2015 jeudi 31 décembre 2015
Prélèvements Sur Recettes (PSR)	
- Date limite de paiement du FCTVA - Date limite de paiement des compensations d'exonération, de la DUCSTP, et de la DTCE-FDL - Date limite de paiement de la DCRTP/GIR	mardi 1er décembre 2015 vendredi 4 décembre 2015 vendredi 18 décembre 2015
COMPTABLES	CLÔTURE

COMPTABLES	CLÔTURE
- Comptables principaux et spéciaux – volet dépenses	jeudi 31 décembre 2015
- Comptables principaux et spéciaux – volet recettes	jeudi 31 décembre 2015
- Trésorier-payeur général pour l'étranger	jeudi 31 décembre 2015
- Opérations particulières mentionnées supra	Lundi 11 janvier 2016 soir
- Rattachement de fonds de concours et attribution de produits :	
. encaissement de recettes	jeudi 31 décembre 2015
. imputation définitive des recettes de fonds de concours encaissées sans titre de perception préalable	jeudi 31 décembre 2015
. arrêtés de rattachement	mercredi 6 janvier 2016

Projet pour renforcer le réseau des CCA au sein des équipes du contrôle budgétaire

Le bureau 2BMS souhaite renforcer l'animation du réseau des Correspondants CHORUS Applicatif (CCA) au sein des services du contrôle budgétaire. **A ce titre, un certain nombre d'actions à destination de ces correspondants sont prévues dans les mois à venir.**

Rappel du rôle du CCA

Le CCA est un référent et un utilisateur expérimenté de CHORUS que les agents du contrôle budgétaire sont invités à solliciter pour toute question relative à cet outil, qu'elle soit d'ordre métier ou d'ordre technique. Il est également saisi en cas d'anomalie constatée sur CHORUS.

Lorsque la problématique signalée requiert une expertise supplémentaire ou une intervention technique, il remonte alors les sollicitations de ses utilisateurs, au support de niveau central (Support Niveau 1 ou SN1), seul destinataire des fiches service desk qu'il crée. En cas de besoin, le SN1 peut lui-même être amené à escalader les fiches du CCA au Support AIFE (SN2). Pour mémoire, le SN1 pour le réseau du contrôle budgétaire est le bureau 2BMS.

La proximité du CCA avec les utilisateurs de CHORUS au sein du service du contrôle budgétaire lui confère des rôles essentiels :

- assistance ;
- conseil pour la mise en œuvre de procédures ;
- gestion des comptes et habilitations CHORUS (via FSD et le SN1) ;
- identification des anomalies (via FSD et le SN1) ;
- participation au recensement des besoins d'évolution de l'outil.

Un dispositif de veille

Les agents du réseau du contrôle budgétaire, et plus particulièrement les CCA, sont nourris d'informations issues de multiples canaux, dont ceux du bureau 2BMS (publication INFOS-2BMS, mailing, ...) qui concernent essentiellement les processus CHORUS. Toutefois, le CCA est, au quotidien, confronté à des incidents ou des problématiques des plus variés compte tenu du nombre important de paramètres en jeu dans un outil au spectre aussi large. **A cela s'ajoutent des métiers, des organisations et des processus qui évoluent en permanence et sont susceptibles de modifier les pratiques dans l'outil.** L'exercice d'analyse auquel doit se livrer le CCA n'est pas toujours des plus aisés, même pour le CCA le plus aguerri.

Dans ce contexte, la réactualisation des connaissances, voire la « veille informationnelle », est un véritable atout.

2BMS souhaite donc renforcer l'animation du réseau des CCA, relais indispensable auprès des agents du contrôle budgétaire, et valoriser leurs activités en leur proposant un soutien plus proche et mieux organisé.

Prochaines actions pour BMS

Afin d'épauler ces correspondants, qui constituent un maillon essentiel de la correcte utilisation de CHORUS, le bureau 2BMS a prévu d'organiser des actions spécifiques :

- Adapter la communication en organisant un dispositif de veille : 2BMS propose de rendre les CCA destinataires des actualités affectant directement ou non leur périmètre d'activité (suivi et traitement des anomalies générales, processus en transformation, évolutions en cours ou à venir...) ;

- Renforcer la proximité CCA / SN1 : le bureau 2BMS propose d'organiser un séminaire annuel des CCA du réseau à Bercy. Si la date reste encore à déterminer, l'objectif du séminaire est identifié. Il vise à fournir un espace de discussion où les CCA sont invités à partager leur expertise et dans lequel le bureau BMS pourra apporter son appui sur l'ensemble des problématiques rencontrées. Dans cette optique, un questionnaire pourrait être envoyé en amont à l'ensemble des CCA.

Le bureau 2BMS lancera très prochainement une campagne de recensement des CCA auprès des services du contrôle budgétaire (DCB et CBR).

① En cas de besoin d'assistance vous pouvez contacter le bureau 2BMS et/ou envoyer un mail à : chorusine-budget@finances.gouv.fr



L'Équipe d'Infos 2BMS